
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 3 mai 2022 à compter de 11 h 45 au Centre communautaire et récréatif situé au 5 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Madame la conseillère Anne Potvin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Bouchette
Blue Sea
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Grand-Remous
Kazabazua
Low
Lac Ste-Marie
Messines
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière et madame Natacha Desjardins, agente de communications (virtuellement).

Sont absents :

Madame la conseillère Julie Jolivette	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Mathieu Caron	Gracefield
Madame la conseillère Francine Fortin	Maniwaki
Madame la conseillère Véronique Danis	Montcerf-Lytton

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 11 h 45.

2022-R-AG176

Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du conseil du 19 avril 2022

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

CONSEIL

2022-R-AG177

Suivi de la résolution 2022-R-AG-069 - Adoption du projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux

Considérant la résolution 2022-R-AG069 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de sa séance ordinaire tenue le 15 février 2022 adoptant un Projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tel que présenté, pour dépôt au gouvernement du Québec;

Considérant que l'adoption de ce Projet pilote faisait suite à de nombreux travaux, démarches et rencontres réalisées depuis 2015 dans ce dossier;

Considérant que par cette résolution, les membres du Conseil de la MRC réitéraient également la demande adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, pour présentation dudit projet;

Considérant que Mme Chantal Lamarche, préfète, accompagnée de Mme Chantal Rondeau, M. Roch Martel et Dre Audrey Bertrand ont rencontré le cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux le 2 mars 2022;

Considérant qu'à l'occasion de cette rencontre, les représentants de la MRC ont pu présenter le Projet pilote adopté par le Conseil ainsi que leurs préoccupations;

Considérant que suivant cette rencontre, la MRC a été invitée à rencontrer à nouveau le CISSS de l'Outaouais, pour échanges et suivis, afin de convenir d'une solution pour la mise en place d'une forme de décentralisation des pouvoirs de gestion sur le territoire val-gatinois;

Considérant qu'une telle rencontre s'est déroulée le 11 avril dernier, lors de laquelle les représentants du CISSSO ont déposé une version du Projet pilote modifiant largement l'essence du projet;

Considérant que suivant le dépôt de cette version modifiée ainsi que les conclusions de la rencontre, une correspondance a été adressée à Mme Josée Filion, présidente-directrice générale du CISSSO, afin de proposer une démarche facilitante en nommant un représentant de chacune des organisations visant à trouver un terrain d'entente et d'accélérer le dossier;

Considérant que Mme Filion a informé Mme Lamarche de son intention de ne pas investir d'énergie dans le projet avant la publication de nouveaux principes directeurs et que certaines actions ne pouvaient être réalisées dans l'attente de ceux-ci;

Considérant la tenue d'une nouvelle rencontre avec le cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux le 2 mai 2022, afin de valider les suivis souhaités pour permettre rapidement la décentralisation souhaitée et nécessaire;

Considérant qu'il est urgent et impératif que les actions proposées dans le Projet pilote soient mises en place par le CISSSO, considérant les nombreuses démarches réalisées sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau depuis 2015;

Considérant le message formulé par le premier ministre François Legault, à l'occasion de la conférence de presse tenue le 24 février 2022, exigeant une décentralisation des pouvoirs du CISSSO en région.

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 3 mai 2022 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu unanimement par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, de convoquer une rencontre d'ici le 13 mai 2022 avec la présidente-directrice générale du CISSSO, Mme Josée Filion, à laquelle participeront également Mme Chantal Lamarche, préfète, un élu désigné par le Conseil de la MRC ainsi que M. Roch Martel, consultant, afin

de clarifier les objectifs et définir des attentes claires quant à une décentralisation de la gouvernance en santé et services sociaux dans la Vallée-de-la-Gatineau, avec échéancier rapide et précis.

Il est également résolu par ce Conseil d'informer monsieur le ministre Mathieu Lacombe, ainsi que le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, qu'à défaut de convoquer une telle rencontre dans les délais demandés et en l'absence d'attentes clairement identifiées, le Conseil se réserve la possibilité d'entreprendre toute autre démarche jugée nécessaire dans ce dossier.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2022-R-AG178

Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) - Mise en place de mesures pour la qualité de la chasse et de la pêche sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la grande importance des retombées économiques de la chasse et de la pêche sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, un comité ad hoc pour la faune a été formé par le conseil de la MRC (2022-R-AG105), le 25 mars 2022;

Considérant qu'afin d'améliorer la qualité et la quantité de la chasse au cerf de Virginie, il est souhaitable d'instaurer la restriction de la taille légale des bois (RTLB), « trois pointes sur un bord », sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que, pour ce faire, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs doit prendre les actions nécessaires, par décret ministériel s'il le faut, pour mettre en application le RTLB sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dès la saison 2022;

Considérant la demande présentée à cet effet par la MRC d'Antoine-Labelle, pour son territoire (MRC-CC-14545-03-22);

Considérant la recommandation formulée par les membres du comité ad hoc pour la faune de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 19 avril 2022.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la mise en place de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) « trois pointes sur un bord », dès la saison 2022, sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Il est de plus résolu de mandater Mme Chantal Lamarche, préfète, à effectuer les démarches nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2022-R-AG179

Demande au député de Gatineau - Versement des sommes dues dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté - 2021-2022

Considérant la résolution 2022-R-AG140 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de sa séance ordinaire tenue le 19 avril 2022, demandant notamment au ministère des Transports du Québec de revoir les modalités 2021 du PSTA et que dans l'attente de cette révision, de verser les sommes dues à la MRC en vertu des modalités antérieures sans aucune retenue ni engagement financier supplémentaire de la MRC;

Considérant que cette demande était formulée en appui à une résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Matapédia afin de signifier son mécontentement face aux modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

Considérant que les modifications apportées exigent le versement d'un montant supplémentaire de 37 000 \$ pour l'année 2021 et de 37 000 \$ pour l'année 2022, montants non prévus aux prévisions budgétaires 2021 et 2022 de la MRC;

Considérant qu'en réponse à la résolution 2022-R-AG140, la direction générale du transport terrestre des personnes du MTQ a informé la MRC que le Ministère prend toutes les mesures nécessaires pour que ses programmes soient renouvelés dans les délais et que les associations, dont les membres sont bénéficiaires, seront consultées en prévision de leur renouvellement;

Considérant que la MRC a également été informée qu'une rencontre avait eu lieu le 19 novembre 2021 avec l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec en prévision du renouvellement du PSTA, soit 3 jours seulement avant l'adoption des prévisions budgétaires de toutes les MRC du Québec;

Considérant que l'information aurait été transmise ultérieurement aux organismes régionaux et locaux en transport adapté, soit après l'adoption desdites prévisions budgétaires;

Considérant que la MRC ne dispose pas du montant exigé de 74 000 \$ (années 2021 et 2022) pour permettre le versement de la contrepartie par le MTQ, mettant en péril les services offerts par le Guichet unique en transport adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) sur son territoire;

Considérant que le GUTAC-VG offre des services en transports adaptés à une clientèle vulnérable et souvent démunie et qu'il ne peut être envisagé de ne plus pouvoir les offrir en raison des nouvelles exigences du PSTA;

Considérant que les députés provinciaux disposent de budget discrétionnaire dans leur comté respectif et que les élus souhaitent adresser une demande de contribution à M. Robert Bussière, député de Gatineau, dans ce dossier;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 3 mai 2022 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adresser une demande à M. Robert Bussière, député de Gatineau, afin qu'une somme de 74 000 \$ soit versée à la MRC à même son budget discrétionnaire, afin de couvrir les montants supplémentaires non budgétés et exigés du ministère des Transports du Québec pour le versement de sa contrepartie dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA).

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, ainsi qu'à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-R-AG180

Clôture de la séance

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 11 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.